

FICHE PAYS

BÉNIN

CONTEXTE GÉNÉRAL



- **Monnaie:** Franc CFA (1€ = 656 FCFA)
 - **Population:** 12 millions d'habitants. Taux de croissance démographique national : 2,7 %.
 - **IDH :** 0,485. 167^{ème} rang sur 188 pays
 - **Pauvreté :** 40% de la population (PNUD, 2015)
 - **Part de la population rurale :** 56%.
 - **Contexte politique :**
 - Prochaines élections présidentielles en 2021
 - Dernières élections législatives en avril 2019
 - Dernières élections municipales en mai 2020
 - **Organisation territoriale :** 12 Départements, 77 Communes, 546 Arrondissements, 5295 Villages et quartiers de ville.
- La décentralisation est effective depuis 2003, avec la tenue des 1^{ères} élections communales.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Taux d'accès

• Eau potable

2 béninois sur 5 ont accès à l'eau potable en milieu rural, avec de fortes disparités entre départements. En milieu urbain, le taux d'accès s'établit à 76%.

• Assainissement

1 béninois sur 3 bénéficie d'un accès amélioré à l'assainissement.

En milieu rural, le taux d'accès chute à 16%. En milieu urbain, il s'établit à 59%.

Sources : ANAEP-MR et rapport du Joint Monitoring Program 2019 (OMS et Unicef)

Principales problématiques

- Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties sur le territoire ;
- Une mobilisation difficile des eaux souterraines dans les zones de socle ;
- Absence de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau ;
- Des capacités de production et de distribution d'eau potable insuffisantes ;
- Forts enjeux liés à l'assainissement : défécation à l'air libre en milieu rural, mauvaises pratiques d'hygiène, traitement des eaux usées embryonnaire en ville ;
- Manque de personnels qualifiés pour la bonne gouvernance du secteur ;
- Gestion des ouvrages d'AEPHA : renforcer les compétences des délégataires et des communes pour plus de performance, de durabilité et d'équité ;
- Des ressources financières insuffisantes, tant pour accroître les taux de desserte que pour respecter une régulation efficiente des services ;
- Insuffisance de coordination des acteurs et d'harmonisation des interventions.

LE CADRE JURIDIQUE ET SECTORIEL

- La **Politique Nationale de l'Eau (PNE)**, approuvée en juillet 2009, prévoit :
 - « D'assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations ».
 - « De garantir les services améliorés d'AEP aux populations ».
- Promulgation en 2010 de la **Loi portant gestion de l'eau en République du Bénin**, axée sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
- **Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)** pour la période 2016-2020 (2^{ème} phase)

Cette vision politique trouve sa traduction opérationnelle dans les **stratégies sectorielles** suivantes, qui s'inscrivent en cohérence avec le **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021)** du Bénin et le cadre de référence des Objectifs du Développement Durable (ODD) adopté en 2015 :

- La **Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural** ;
- La **Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural (SNPHAB)**.

Les stratégies nationales d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées en milieu urbain et péri-urbain sont en attente d'adoption par le Conseil des Ministres.